

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 18 février 2025, à 18 h 30 à salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Vincent Paradis, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou dans la section *Question/Réponse* du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

---

**2025-093**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points retirés :

- 6.9 Trésorerie — Approbation de la programmation des travaux — TECQ 2019-2023 — Dossier n° 1123072, version 2
- 6.11 Urbanisme — Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation temporaire à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 3 056 083 et 3 056 084 — 4260, chemin Notre-Dame

6.17 Travaux publics — Réclamation W-01 — Rochette Excavation inc. —  
Contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue  
Hambourg — APO-2023-068

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

**DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR  
APPROBATEURS, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES  
ENTENTES**

Les listes suivantes sont déposées :

- Liste des chèques et dépôts émis du 15 janvier au 10 février 2025 pour un montant de 2 313 744,54 \$;
- Liste des dépenses par approbateurs du 15 janvier au 10 février 2025 pour un montant de 1 467 477,20 \$;
- Liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025 pour un montant de 758 319,20 \$;
- Liste des Ententes au 11 février 2025.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT N<sup>o</sup> REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE  
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI  
SUR LES CITÉS ET VILLES**

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 5 au 18 février 2025 est déposée.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**2025-094**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 5 FÉVRIER 2025 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 5 février 2025.

---

**2025-095**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 19 FÉVRIER 2025 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2025-019** Entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale*, pour des services professionnels et techniques — Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec (Dossier 92198)
- AP2025-028** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments — Secteur Ouest — Lots 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 (Appel d'offres public 91232)
- AJ2025-002** Modification de la résolution CA-2024-0773 du 18 décembre 2024, relative à la servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur le lot 1 664 698 du cadastre du Québec
- AP2025-020** Adjudication d'un contrat pour l'ouverture, la fermeture et la calibration des piscines et des pataugeoires (Appel d'offres public 91817)
- AP2025-030** Contrat pour les services de soutien à l'évolution annuelle du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (VIP) (Dossier 92257)
- AP2025-038** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments — Secteur Centre — Lots 10 et 12 (Appel d'offres public 91350)
- AP2025-039** Contrat pour l'abonnement aux licences annuelles et le soutien du logiciel *SOFÉ Investissement* (Dossier 91850)
- DE2025-029** Modification de la résolution CA-2023-0429 du 5 juillet 2023, relative à l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 2700, boulevard Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec — Permission d'occupation temporaire du domaine public d'un immeuble de la Ville, connu et désigné comme étant le lot 6 590 706 du même cadastre, en faveur d'*Ivanhoé Cambridge II inc.* et la *Société en commandite DMA Laurier Québec*
- DE2025-030** Abrogation des résolutions CA-2023-0121 du 22 mars 2023 et CA-2024-0471 du 4 juillet 2024, relatives à l'engagement de la Ville de Québec en faveur de *9317-1841 Québec inc.*, pour le versement d'une indemnité compensatoire, dans le cadre de la réalisation du projet de tramway du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

- DE2025-038** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 2 073 614 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-039** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 736 521 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-040** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 404 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-041** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 737 385 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-042** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès située sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 303 434 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-043** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 403 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-044** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 402 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-045** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 398 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-046** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 304 102 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-047** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 593 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-048** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 2 073 612 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

- DE2025-049** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 5 256 565 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-050** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 073 633 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-051** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 401 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-053** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de l'avenue Dessane, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 075 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-054** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 302 395 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-055** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest connu et désigné comme étant des parties du lot 1 736 256 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-056** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest connu et désigné comme étant des parties du lot 1 736 245 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-058** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 2 073 615 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-059** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 3 355 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-067** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 007 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2025-068** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 662 253 du cadastre du Québec, relativement au projet *TramCité* — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

- AJ2025-003** Règlement hors cour de l'action collective *Bergeron-Duchesne c. Ville de Québec, Ville de Montréal et Société en commandite Stationnement de Montréal* dans le dossier de la Cour supérieure n° 200-06-000223-183
- PQ2025-004** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1728, et dépôt du projet de règlement
- PQ2025-004** Appropriation d'un montant de 25 000 \$ au fonds général
- PQ2025-003** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection d'aménagements paysagers et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1734, et dépôt du projet de règlement
- PQ2025-003** Appropriation d'un montant de 88 000 \$ au fonds général
- PQ2025-002** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres et autres végétaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1751, et dépôt du projet de règlement
- PQ2025-002** Appropriation d'un montant de 1 718 000 \$ au fonds général
- TE2024-012** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection et de mise à niveau des ouvrages et équipements du traitement de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1741

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2025-031** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services du *Centre d'acquisitions gouvernementales*, pour la disposition de biens excédentaires
- DE2025-013** Avenant à l'entente intervenue le 5 octobre 2023, entre la Ville de Québec et *Vaolo inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Commercialisation dans de nouveaux pays prioritaires : Espagne, Maroc, Mexique et Costa Rica*
- AP2025-016** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'utilisation d'un équipement de loisir municipal, la fourniture de services dans cet équipement et pour l'octroi d'une compensation financière (Dossier 92180)
- AP2025-021** Entente entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.*, pour le transport, le transbordement et l'enfouissement des matières résiduelles — Complexe de valorisation énergétique (Avis d'intention 91974)
- AP2025-037** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments — Secteur Centre — Lots 8 et 15 (Appel d'offres public 91350)
- DE2025-028** Convention de financement et entente de financement entre la Ville de Québec et *Instrumentation Ictek inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, et d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation du système de surveillance des conditions du givre (capteur IC-1) en Europe et aux États-Unis*
- DE2025-033** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative du Quartier Petit Champlain*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3* :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

*Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*

- DE2025-034** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*
- DE2025-035** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Vieux-Port de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*
- DE2025-061** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*
- DE2025-062** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de Montcalm*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*
- DE2025-063** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*
- DE2025-064** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour l'année 2025*
- DE2025-065** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de Maguire*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires pour 2025*
- PA2025-014** Entente entre la Ville de Québec et *Un Toit en Réserve inc.*, relative au versement d'une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition d'un immeuble situé au 2582-2600A, boulevard Montmorency, à des fins de logement social et abordable
- PA2025-023** Entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition d'un immeuble situé au 89, rue Racine, à des fins de logement social et abordable
- RH2025-025** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Éric-A Girard à titre de directeur du Service de la gestion des matières résiduelles et de la valorisation (15369)
- TM2025-049** Entente entre la Ville de Québec et *Pêches et Océans Canada*, relative au réaménagement de l'entrée principale de la base de la *Garde côtière canadienne*, située au 101, boulevard Champlain
- DE2025-005** Entente entre la Ville de Québec et *2300 Estimauville S.E.C.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets Projets majeurs et *Autres projets immobiliers* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Reprise et mise à niveau de laboratoires en sciences de la vie sur D'Estimauville*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

- DG2025-008** Nomination d'un représentant de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec
- PA2025-019** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'achat d'immeubles et de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logement social et abordable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1700, et dépôt du projet de règlement
- PA2025-019** Appropriation d'une somme de 1 460 000 \$ à même le fonds général
- PA2025-003** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation du territoire Corridor structurant dans le quartier Cap-Rouge*, R.A.V.Q. 1723
- PA2025-003** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation du territoire Corridor structurant dans le quartier Cap-Rouge*, R.A.V.Q. 1723
- PA2025-020** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau relativement aux dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques d'une résidence isolée autorisés dans le bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles*, R.A.V.Q. 1727, et dépôt du projet de règlement
- PA2025-004** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1735, et dépôt du projet de règlement
- GT2025-033** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de centre de valorisation de surplus de matériaux d'excavation sur le lot numéro 6 621 109 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1757
- GT2025-033** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de centre de valorisation de surplus de matériaux d'excavation sur le lot numéro 6 621 109 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1757
- PA2024-210** *Règlement de l'agglomération sur des travaux et acquisitions de terrains pour la mise en œuvre de projets et d'actions relatives à la conservation et la mise en valeur de milieux naturels et boisés urbains et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1668
- TE2024-011** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise à niveau des ouvrages et équipements du traitement de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1732
- PA2025-010** *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération relativement aux milieux humides d'intérêt*, R.A.V.Q. 1746

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2025-096

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE BMX QSA

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club de BMX QSA et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière équivalant à 50 % des coûts du projet d'installation d'un système de chronométrage et d'une nouvelle toile de départ jusqu'à un maximum de 16 000,00 \$ au Club de BMX QSA pour l'année 2025;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-097

#### **DIRECTION GÉNÉRALE — DÉSIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE AU COMPTE ACCÈS D DESJARDINS DE LA VILLE ET D'UNE REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-067 du 22 février 2022 désignant M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, Directrice générale, administratrice principale du site AccèsD Affaires Desjardins pour le compte de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-408 du 27 août 2024 nommant Mme Valérie Matte à titre de Directrice par intérim des Services administratifs et financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une représentante désignée de la Ville auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

QUE la Directrice par intérim des Services administratifs et financiers, Mme Valérie Matte, soit ajoutée comme représentante de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;

QUE les pouvoirs des représentants doivent être exercés sous la signature de deux d'entre eux; les pouvoirs mentionnés dans la résolution sont en sus de ceux que la représentante pourrait autrement détenir;

QUE Mme Valérie Matte exercera les pouvoirs de signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les Services de cartes Desjardins — marchands #799106, #799064, #369630, ainsi que tout autre marchand au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse;

QUE cette désignation soit effective à compter de l'adoption de la présente résolution; d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

DE transmettre la présente résolution à la Fédération des caisses Desjardins.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-098**

**DIRECTION GÉNÉRALE — DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE  
AUTORISÉE AUPRÈS DE CLICSÉCUR**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-408 du 27 août 2024 nommant Mme Valérie Matte à titre de Directrice par intérim des Services administratifs et financiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE Mme Valérie Matte à titre de Directrice par intérim des Services administratifs et financiers soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR — Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-099**

**DIRECTION GÉNÉRALE — DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CRÉDIT  
— AJOUT D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-408 du 27 août 2024 nommant Mme Valérie Matte à titre de Directrice par intérim des Services administratifs et financiers et qu'il y a lieu de la nommer comme l'une des personnes désignées pour la gestion de compte de crédit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (« la Ville ») délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

l'émission de carte de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligation découlant du non-respect de ces modalités;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que de l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée : Mme Valérie Matte à titre de Directrice par intérim des Services administratifs et financiers;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

DE transmettre la présente résolution à la Fédération des Caisses Desjardins;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-100

#### **AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — PAIEMENT N° 2 — LANTHIER, GAGNÉ & ASSOCIÉS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE AUX FINS D'ACQUISITIONS DE PROPRIÉTÉS ET DE SERVITUDES — APO-2023-054**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-345 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en évaluation immobilière aux fins d'acquisitions de propriétés et de servitudes, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-054, à Lanthier, Gagné & associés inc., pour un montant de 27 700,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service juridique, du greffe et de l'urbanisme de procéder au paiement de la facture 1244-986 datée du 18 octobre 2024 et émise par Lanthier, Gagné & associés inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1244-986 émise en date du 18 octobre 2024, d'un montant de 765,00 \$, plus taxes, à Lanthier, Gagné & associés inc., pour le contrat de services professionnels en évaluation immobilière aux fins d'acquisitions de propriétés et de servitudes, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-054;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2025-101

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — PAIEMENT FINAL — GROUPE VRSB INC. — CONTRAT DE SERVICE EN ARPENTAGE LÉGAL — RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE TESSIER ET DE LA ROUTE 138 AINSI QUE DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT ET DE LA ROUTE 138 — APO-2022-050**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-520 du 8 novembre 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de service pour de l'arpentage légal dans le cadre du réaménagement de la route 138, à Groupe VRSB inc., appel d'offres sur invitation n° APO-2022-050, pour un montant de 45 645,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service juridique, du greffe et de l'urbanisme et du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Groupe VRSB inc., datées des 6 et 16 janvier et du 3 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures suivantes pour un montant total à payer de 6 810,00 \$, plus taxes, à Groupe VRSB inc., pour le contrat de service en arpentage légal, appel d'offres sur invitation n° APO-2022-050 :

- facture n° F25017315, datée du 6 janvier 2025, d'un montant de 1 385,00 \$, plus taxes;
- facture n° F25017377, datée du 16 janvier 2025, d'un montant de 1 870,00 \$, plus taxes;
- facture n° F25027575, datée du 3 février 2025, d'un montant de 3 555,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2025-102

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — CESSIION DES BACS ROULANTS (RECYCLAGE) À ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE**

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, Éco Entreprises Québec (ci-après « ÉEQ ») sera l'unique responsable de la collecte sélective sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective, en vertu du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT QUE les bacs roulants de recyclage déployés sur le territoire appartiennent à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, la Ville n'aura plus aucune responsabilité eu égard à la collecte des matières recyclables, incluant la fourniture des bacs et les pièces de remplacement, entièrement assumée par ÉEQ;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ souhaite acquérir les bacs roulants de recyclage actuellement déployés sur le territoire, ainsi que les bacs roulants de recyclage que la Ville a en inventaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a plus besoin de ces bacs, dont la majorité a été acquise en 2007 (environ 5 800 bacs);

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ et la Ville se sont entendues sur un prix convenable, compte tenu de l'état des bacs et du marché;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la cession des bacs roulants de recyclage appartenant à la Ville, déployés sur le territoire (environ 6 000), ainsi qu'en inventaire (73), pour un montant forfaitaire de 222 578,77 \$, plus les taxes applicables, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur et étant entendu qu'Éco Entreprises Québec apposera en remplacement du logo de la Ville sur les bacs cédés des autocollants BaImpact dès que possible;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession à intervenir, conforme aux modalités précitées.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-103**

**TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accepter le virement budgétaire joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-104**

**URBANISME — DÉMOLITION ET PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL  
— 214, RANG DES MINES — LOT 6 623 690**

CONSIDÉRANT la demande de démolition déposée le 12 janvier 2022 par Mme Diane Morin, copropriétaire, concernant l'immeuble situé au 214, rang des Mines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit statuer par résolution sur la délivrance d'un certificat d'autorisation pour toute demande de démolition assujettie au *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112*;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et publié sur le site Web de la Ville, en date du 6 février 2025, tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), offrant la possibilité de faire connaître par écrit son opposition motivée dans les dix jours de la publication de l'avis;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'approuver le programme de réutilisation du sol pour le 214, rang des Mines, connu et désigné comme étant le lot numéro 6 623 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition d'un bâtiment principal existant et la construction d'une nouvelle résidence avec garage attenant, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par le *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112*;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal pour le même immeuble avec les conditions suivantes :

- respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste aux plans et conditions cités dans la présente résolution;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

- respecter le Plan projet d'implantation préparé par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 13 584, daté du 30 janvier 2025;
- respecter le Plan de construction préparé par Félix Larouche, technologue en architecture, révision 12, datée du 30 janvier 2025;
- compléter la démolition et, le cas échéant, niveler le terrain, dans un délai maximal de six mois à compter de la date de délivrance du permis;
- compléter le programme de réutilisation du sol dans un délai maximal de douze mois à compter de la date de délivrance du permis;
- que le montant de la garantie financière d'exécution des travaux soit de 94 500,00 \$ conformément à l'article 59 du *Règlement n° 2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme* et que la garantie financière soit remise à la Ville avant la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition;
- qu'aucun arbre ne soit abattu avant, pendant ou après les travaux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Ville;
- que le ministre de la Culture et des Communications soit notifié de cette demande de démolition au moins 90 jours avant la délivrance du certificat d'autorisation, conformément à l'article 138 du Projet de loi n°69 (2021, chapitre 10) *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-105

#### **RESSOURCES HUMAINES — MANDAT EN DÉFENSE – LORANGER MARCOUX S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT les griefs déposés par le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4795 (SCFP section locale 4795);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE ratifier le mandat confié au cabinet Loranger Marcoux S.E.N.C.R.L. et d'autoriser le paiement pour représenter la Ville en défense relativement aux griefs (n<sup>os</sup> 2024-10-24, 2024-11-27, 2024-11-27-2) déposés par le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4795 (SCFP 4795);

DE puiser les fonds requis pour assumer les honoraires et les frais sur le poste budgétaire 02-160-10-416.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-106

#### **LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — PAIEMENT N° 4 — SODEM INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR LA GESTION DE PISCINE ET DES ACTIVITÉS AQUATIQUES DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DE L'AUTOMNE 2024 — APO-2023-066**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-445 du 19 septembre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat à Sodem inc. pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2023-066, pour un montant de 401 935,33 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes recommande le paiement de la facture émise par Sodem inc., datée du 31 décembre 2024, pour les services rendus pour la session de l'automne 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 023428, datée du 31 décembre 2024, d'un montant de 49 499,42 \$, plus taxes, à Sodem inc., dans le cadre du contrat pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2023-066;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-714-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-107**

**TRAVAUX PUBLICS — APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après le « MELCCFP ») publiées en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestions des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables;

CONSIDÉRANT QUE les *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* remplacent les orientations du *Guide d'intervention — Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* et qu'une mise à jour de ce dernier prenant en compte des nouvelles *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* est attendue ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la section 4.1 des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* précise que les tableaux 2, 3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour une concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans les sols et ainsi les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou B-C pourront être valorisés sur ou hors du terrain d'origine de même que les sols de nature anthropique, donc que la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

CONSIDÉRANT QUE même si les concentrations sont d'origine naturelle ou anthropique, le MELCCFP considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent assumer des coûts exorbitants afin de disposer de ces sols d'origine naturelle à des sites autorisés par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE cette directive entraîne également l'émission de gaz à effet de serre en transports inutiles de sols naturels, car les sites autorisés sont en nombre limité et éloignés;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions unilatérales du MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE les critères émis par les *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* du MELCCFP ne sont pas raisonnables et ne tiennent pas compte ni des matières qui se trouvent dans les sols de façon naturelle dans les différentes régions ni des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'appuyer la résolution numéro 2025-01-011 de la municipalité de Saint-Jude à l'égard d'une demande de révision des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après le « MELCCFP »);

DE demander au MELCCFP une révision des *Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés*, une modification des critères du *Guide d'intervention — Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols, afin que les critères des sols avec concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond;

DE transmettre la présente résolution au MELCCFP, à Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et députée de la circonscription de Louis-Hébert ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2025-108**

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES — FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF — PROJETS D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE SUR LE CHEMIN DE LA BUTTE, PHASES 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (ci-après « LICC ») investit notamment dans les projets visant à bâtir des réseaux nouveaux et élargis de pistes cyclables, via le Fonds pour le transport actif (ci-après le « Fonds »);

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du LICC vise à soutenir la Stratégie nationale de transport actif du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds investit pour appuyer l'expansion et l'amélioration des infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds vise, entre autres, de rendre les déplacements en transport actif plus faciles, plus pratiques et agréables, et d'améliorer la sécurité et la sûreté des utilisateurs;

CONSIDÉRANT les projets d'aménagement cyclable sur le chemin de la Butte de la Ville, visant à améliorer la sécurité des cyclistes et usagers de la route, en deux phases distinctes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à déposer deux demandes d'aide financière, soit pour chacune des deux phases du projet (phase 1 et phase 2), auprès du programme Fonds pour le transport actif, piloté par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada;

DE soutenir les projets d'immobilisation qui seront déposés, visant l'aménagement cyclable sur le chemin de la Butte, phases 1 et 2, situé sur le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-109**

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE (1989) INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION — APO-2022-020**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-251 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'entretien de l'éclairage public et des feux

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

de circulation à Turcotte (1989) inc., pour une période de trois ans, appel d'offres n° APO-2022-020, pour un montant total estimé à 356 338,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de deux factures émises par Turcotte (1989) inc. pour des services rendus en octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n<sup>os</sup> 23 753 et 23 754, datées du 16 octobre 2024, d'un montant total de 2 263,97 \$, plus taxes, à Turcotte (1989) inc., pour des travaux d'entretien d'éclairage public et des feux de circulation, appel d'offres n° APO-2022-020;

DE puiser les fonds requis, année budgétaire 2024, sur les postes budgétaires suivants :

- 02-340-10-521 (éclairage);
- 02-340-10-640 (pièces éclairage).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-110

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 4 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR L'ÉLARGISSEMENT DES VOIES CYCLABLES SUR LE CHEMIN DU LAC — APO-2023-009**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-150 du 21 mars 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier pour l'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-009, à EMS Infrastructure inc., pour un montant estimé à 61 358,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par EMS Infrastructure inc., datée du 31 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M23-041-07, datée du 31 janvier 2025, d'un montant de 624,38 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier pour l'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-009;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-111

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 3 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES SENTIERS EN PAVAGE DU PARC DELPHIS-MAROIS — APO-2024-013**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-250 du 7 mai 2024 relative à un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis, surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

en pavage du parc Delphis-Marois, à EMS Infrastructure inc., appel d'offres n° APO-2024-013, pour un montant de 167 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'appliquer une pénalité d'un montant de 1 556,41 \$, avant taxes, pour une erreur d'estimation de quantités ayant entraîné des coûts de travaux supplémentaires, conformément à l'article 4.17 des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° M24-060-03, émise par EMS Infrastructure inc., en y appliquant la pénalité précitée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M24-060-03, datée du 22 octobre 2024, d'un montant de 26 588,75 \$, plus taxes, moins la pénalité de 1 556,41 \$, avant taxes, pour un montant total à payer de 25 032,34 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc. pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis, surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois, appel d'offres n° APO-2024-013;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-112

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 2 — CRÉATION STRATÉGIQUE ABSOLUE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION RELATIF À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE — APO-2024-039**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-490 du 17 septembre 2024 relative à un contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan de communication relatif à la sécurité routière, à Création stratégique Absolue inc., appel d'offres n° APO-2024-039, pour un montant de 35 300,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, de procéder au paiement de la facture émise par Création stratégique Absolue inc., datée du 31 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° F-3345, datée du 31 janvier 2025, d'un montant de 12 500,00 \$, plus taxes, à Création stratégique Absolue inc., pour le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan de communication relatif à la sécurité routière, appel d'offres n° APO-2024-039;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-113

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — LES HUILES DESROCHES INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC — CAR-2022**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-434 du 5 octobre 2021 confiant à l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« UMQ ») le mandat de préparer et d'adjuger des contrats d'achats regroupés pour de l'approvisionnement et la livraison en

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement a été adjugé par l'UMQ à Les Huiles Desroches inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville, pour le diesel, est au montant estimé à 821 700,00 \$, plus taxes, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Les Huiles Desroches inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 232832, datée du 16 janvier 2025, d'un montant de 24 902,61 \$, plus taxes, à Les Huiles Desroches inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac CAR-2022;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-330-10-631.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-114

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GROUPE CIVITAS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION ROUTIÈRE POUR LE CHEMIN DU HAUT-FOSSAMBAULT — DP-2024-025**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-492 du 17 septembre 2024 relative à un contrat de services professionnels pour la conception d'une étude de circulation routière pour le chemin du Haut-Fossambault, octroyé à Groupe Civitas inc., demande de prix n° DP-2024-025, pour un montant de 64 350,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures n<sup>os</sup> 153918 et 153951, émises par Groupe Civitas inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n<sup>os</sup> 153918 et 153951, datées des 21 et 29 janvier 2025, d'un montant total de 17 500,00 \$, plus taxes, à Groupe Civitas inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception d'une étude de circulation routière pour le chemin du Haut-Fossambault, demande de prix n° DP-2024-025;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-355-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-115

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR COMPACT AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT — APO-2025-006**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2025-006 relative à un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un tracteur compact avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que suivant l'analyse de la conformité, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un tracteur compact avec équipements de déneigement, appel d'offres n° APO-2025-006, à Le Groupe Agritex inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumission n° 20039555, selon les prix de sa soumission datée du 22 janvier 2025, pour un montant de 119 408,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 125 363,47 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-M-25-01;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-116**

**TRAVAUX PUBLICS — RÉSILIATION — DISTRIBUTIONS MARANDA INC. —  
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE  
ADAPTÉE POUR L'ARBORICULTURE — DP-2024-019**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-370 du 3 juillet 2024 relative à l'octroi d'un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne adaptée pour l'arboriculture, à Distributions Maranda inc., demande de prix n° DP-2024-019, pour un montant de 32 379,40 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du contrat, la benne devait être livrée au plus tard le 8 octobre 2024 et que le fournisseur est en défaut depuis ce temps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut résilier le contrat si le fournisseur fait défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations qui lui incombent, en vertu de l'article 2.18 du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de résilier le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE résilier le contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne adaptée pour l'arboriculture, avec Distributions Maranda inc., demande de prix n° DP-2024-019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-117**

**TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE GRÉ À GRÉ  
D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE ADAPTÉE  
POUR L'ARBORICULTURE**

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville pour l'acquisition d'une benne adaptée pour l'arboriculture;

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'approvisionnement pour cet équipement a été octroyé, suivant la demande de prix n° DP-2024-019, résolution 2024-370 du 3 juillet 2024, lequel a été résilié à la présente séance, en raison du défaut du fournisseur choisi de rencontrer ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.3 du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour tout contrat comportant une dépense nette inférieure au seuil obligeant à l'appel

## SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025 (SUITE)

d'offres public, pour des motifs de saine administration ou de l'intérêt public et notamment pour l'achat d'équipement spécialisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer le contrat à Équipements Twin inc., selon son offre datée du 4 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne adaptée pour l'arboriculture, à Équipements Twin inc., à compter de la date d'octroi, pour un montant de 35 495,00 \$, plus taxes, conformément aux documents joints au sommaire, datés du 4 février 2025;

D'autoriser un virement budgétaire de 37 265,31 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-M-25-01;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-118

#### **BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-01 — ULTRALOCAL ARCHITECTES INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS — APO-2024-040**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-544 du 15 octobre 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Alain-Grandbois à Ultralocal Architectes inc., appel d'offres n° APO-2024-040, pour une somme de 50 750,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-01, émise le 5 février 2025, pour l'ajout de services professionnels visant la confection des plans et devis pour la rénovation complète de certaines salles de bain accessibles au public à la bibliothèque Alain-Grandbois, pour un montant de 19 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.3 du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*, toute directive de changement engendrant un dépassement de coût égal ou supérieur à 10 % de la dépense nette initiale du contrat doit être autorisée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directive de changement DC-01, émise le 5 février 2025 et jointe au sommaire, pour un montant de 19 000,00 \$, plus taxes, pour le contrat de services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Alain-Grandbois, appel d'offres n° APO-2024-040 et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes et le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou leur remplaçant, à signer la directive;

D'autoriser un virement budgétaire de 19 947,62 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-24-07;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2025-119

#### **BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR LA GESTION**

**ET L'ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN  
— APO-2022-031**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-387 du 30 août 2022 relative à l'adjudication du contrat de services pour la gestion et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin à Glace-Concept-Expertise inc., appel d'offres n° APO-2022-031, pour une somme de 675 000,00 \$ plus taxes, pour trois ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la deuxième facture émise par Glace-Concept-Expertise inc. pour la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 3000295, datée du 1<sup>er</sup> février 2025, d'un montant de 67 500,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Glace-Concept-Expertise inc., pour la gestion et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin, appel d'offres n° APO-2022-031;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-713-12-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-120**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 5 (SOLDE PARTIEL) — PARADIS AMÉNAGEMENT URBAIN INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MILLÉNAIRE — APO-2024-021**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-259 du 7 mai 2024 relative à un contrat de construction de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire à PARADIS aménagement urbain inc., appel d'offres n° APO-2024-021, pour une somme de 749 983,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la demande de paiement du décompte n° 5, des quittances de sous-traitants ayant dénoncé leur contrat n'avaient pas été reçues et qu'une retenue temporaire de 206 874,74 \$, plus taxes, avait été appliquée suivant la résolution 2024-699 du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu certaines quittances permettant la libération partielle de la retenue temporaire appliquée au décompte n° 5;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme OPTION aménagement inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement partiel du solde du cinquième décompte émis par PARADIS aménagement urbain inc.;

CONSIDÉRANT QUE la retenue temporaire pour quittances non fournies sera dorénavant au montant ajusté de 97 799,98 \$, avant taxes, après le présent paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'autoriser un paiement partiel du solde de la facture n° 00027, datée du 31 octobre 2024, d'un montant de 109 074,76 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à PARADIS aménagement urbain inc. pour le contrat de construction relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire, appel d'offres n° APO-2024-021;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-121**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 4 —  
BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES  
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR  
L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA FALAISE — APO-2024-032**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-386 du 16 juillet 2024 relative à un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du parc de la Falaise à BC2 Groupe Conseil inc., appel d'offres n° APO-2024-032, pour un montant de 192 505,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des quatrième et cinquième factures émises par BC2 Groupe Conseil inc. pour les services rendus en date du 25 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC60258, datée du 31 décembre 2024, d'un montant de 28 841,00 \$, plus taxes, et de la facture n° FAC60707, datée du 25 janvier 2025, d'un montant de 17 361,00 \$, plus taxes, pour un montant total à payer de 46 202,00 \$, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc. pour le contrat de services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du parc de la Falaise, appel d'offres n° APO-2024-032;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2025-122**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI — CONTRAT DE  
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHARD-GOSSELIN — DP-2025-004**

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2025-004 pour un contrat en architecture du paysage pour la réfection d'une patinoire et l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au Parc Richard-Gosselin (Phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat en architecture du paysage pour la réfection d'une patinoire et l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au Parc Richard-Gosselin (Phase 1), conformément à la demande de prix n° DP-2025-004 au plus bas fournisseur conforme, soit BC2 Groupe Conseil inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 30 janvier 2025, pour un montant de 116 324,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 122 125,66 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet PEV-I-24-12;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-12.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**2025-123**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-738 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-707 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-738 modifiant le Règlement n° 2023-707 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2025-124**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2025-737 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 février 2025 suivant la résolution 2025-090;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2025-737 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2025-737 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques*;

D'adopter le *Règlement n° 2025-737 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

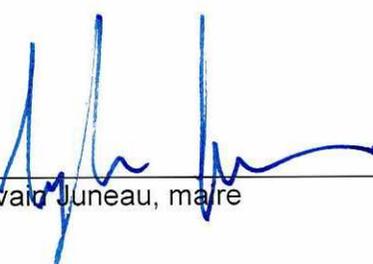
**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 54.

---

  
Sylvain Juneau, maire

  
Marie-Josée Couture, greffière